



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2022
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

Genève, 7 et 9 février 2022

Point 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour*

1. Ouverture de la session.
2. Élection du (de la) Président(e).
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Échange de vues général.
6. Examen des questions figurant au paragraphe 5 de la résolution de l'Assemblée générale A/RES/76/231 :
 - a) Faire l'inventaire des cadres juridiques internationaux et des autres cadres normatifs concernant les menaces liées aux comportements des États vis-à-vis de l'espace ;
 - b) Examiner les menaces que les États font ou feront peser sur les moyens spatiaux, ainsi que les mesures, les activités et les omissions qui pourraient être jugées irresponsables ;
 - c) Formuler des recommandations au sujet d'éventuelles normes, règles et principes de comportement responsable à l'égard des menaces que les États font peser sur les moyens spatiaux, y compris, le cas échéant, sur la manière dont ils pourraient contribuer à négocier des instruments juridiquement contraignants, notamment pour ce qui est de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.
7. Adoption du rapport devant être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.
8. Questions diverses.

* Tel qu'approuvé le 9 février 2022 à la session d'organisation du Groupe de travail à composition non limitée.

